

## Annexe 2a

---

### Éléments pris en compte pour examiner les vœux des candidats

---

*Avertissement : le texte ci-dessous est à insérer directement sur la plateforme Parcoursup.*

Les indicateurs jugés pertinents sont listés ci-dessous. Certains relèvent des résultats scolaires. D'autres renvoient à des expériences et pratiques extra-scolaires, qui devront être attestées par des documents devant être scannés et joints à la candidature. Les déclarations faites sur la plateforme seront nécessairement sincères, et les documents devront être présentés lors de l'inscription administrative.

Le niveau dans chaque domaine de compétence est évalué sur 30 points, en fonction des résultats scolaires, des niveaux de pratique ou d'engagement. L'avis du conseil de classe (fiche Avenir) est également pris en compte à hauteur de 30 points. Le dossier du candidat se voit donc attribuer un total sur 150 points.

#### **Le domaine des compétences scientifiques**

- Notes dans les matières scientifiques de la série du baccalauréat (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, ...) en première et terminale

#### **Le domaine des compétences littéraires et argumentaires**

- Notes aux épreuves anticipées de français du baccalauréat  
- Notes dans les matières littéraires de la série du baccalauréat (français, philosophie, histoire, sciences économiques et sociales, ...) en première et terminale

#### **Le domaine des compétences sportives**

- *Pratiques sportives et culturelles scolaires :*

- pratique dans le cadre des associations sportives scolaires
- pratiques sportives et/ou artistiques dans le cadre du foyer socio-éducatif *ou* dans le cadre de l'établissement hors compétition sportive
- enseignement complémentaire EPS
- inscription dans une section sportive scolaire
- note à l'épreuve facultative EPS au baccalauréat



- notes en EPS en première et terminale
- *Pratiques sportives et culturelles extra-scolaires*
- pratiques de loisir
- pratiques fédérales (licences sportives)
- résultats sportifs (niveau de pratique, inscription dans un centre de formation, ...)
- pratiques artistiques en troupes, écoles, etc.
- pratiques de bon niveau en activités non compétitives (sports de glisse, APPN, tennis, ...)

### **Le domaine de l'investissement associatif et des responsabilités collectives**

#### *- Compétences méthodologiques et collaboratives :*

Selon la série de baccalauréat : option pratiques sociales et culturelles, TPE (travaux personnels encadrés), activités interdisciplinaires, projet technologique, étude de gestion, projet en enseignement spécifique de la spécialité, projet en design et arts appliqués, réalisation d'un projet technique

#### *- Investissement associatif et citoyen :*

- Qualifications d'animation et d'encadrement (BAFA, BAFD, BPJEPS, livret de formation, diplômes fédéraux, CQP, ...)
- Qualifications en arbitrage, jeune juge, ... (scolaires et fédérales)
- Qualifications en secourisme et sauvetage (BNSSA, PSC1, PSE1, PSE2)
- Expériences et compétences civiques, citoyennes, défense, protection civile, engagement associatif (bénévolat associatif, mandat électif, pompier volontaire, assistant d'éducation, AESH), ...
- Mandats dans les conseils des établissements scolaires

### **Avis du Conseil de Classe de Terminale (Fiche Avenir)**